

DELIBERATION CFVU-071-2015

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 décembre 2015.**

Objet de la délibération : dossiers FSDIE

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 7 décembre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Commission vie étudiante du 9 novembre 2015		
ASSOCIATIONS	Nom du projet	Subvention proposée
ASSEMIS	Réajustement CAMPUS DAY (fournitures)	60,00 €
BDE GUEST ESTHUA	Gala aux Greniers Saint Jean 11/01/2016 Management des organisations du Tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs	2 350,00 €
ASSEMIS	Visites techniques de sites remarquables et de monuments historiques suivis d'un apéritif dinatoire à l'Hôtel des Pénitentes Le 10/12/2015	1 700,00 €
LES COURANTS NUMERIQUES	Voyage culturel à Dublin Du 8 au 11 janvier 2015	2 800,00 €
RESEAU ANGEVIN DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN (RADIE)	Concours ROUSSEAU Du 6 au 14/05/2016 LA HAVANE (CUBA)	4 293,00 €
RESEAU ANGEVIN DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN (RADIE)	CONCOURS René CASSIN Du 30/04 au 1/05/2016 Cours européenne des Droits de l'Homme STRASBOURG	1 385,00 €
Fé2A	LABEL « Organisateur de soirées responsables » Convention UA/VILLE D'ANGERS/UCO/Fé2A 2ème semestre 2016	3 000,00 €
Fé2A	Jury étudiant Festival Premiers Plans Du 22 au 31 janvier 2016	1 250,00 €
BDE DROIT	Organisation d'un Concours d'éloquence Février/Mars 2016	513,00 €
BDE DROIT	Voyage culturel à BERLIN Du 11/02/2016 au 16/02/2016	5 530,00 €
CVE du 9/11/2015		22 881,00 €

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **10 décembre 2015**

Commission vie étudiante du 23 novembre 2015		
ASSOCIATIONS	Nom du projet	Subvention proposée
ASSOCIATION LITTERAIRE DES ETUDIANTS ANGEVINS ALEA	A la découverte de l'univers Balzacien 11/12/2015	298,00 €
CORPORATION DES ETUDIANTS EN SCIENCES PEGAHZ AEBVA AGENA	Organisation du gala des étudiants de l'UFR de Sciences Le 15/01/2016 Aux Greniers Saint Jean	1 550,00 €
FRANCO UNIS	Projet solidaire Accompagnement des étudiants étrangers. Actions extra universitaires visant à faciliter leur intégration dans l'environnement universitaire	991,00 €
FRANCO UNIS	Les journées de la francophonie 18 et 19/03/2016 Campus Belle Beille Maison Germaine TILLON	4 425,00 €
CLAPE LP MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	Organisation d'un événement culturel pour fêter les 10 ans de la LP Management des Entreprises culturelles Le 09/02/2016 Espace culturel	1 300,00 €
BDE ECO	Soirée « Prestige de l'économie et de la gestion » Mercredi 2 mars 2016 Aux Greniers Saint Jean	1 750,00 €
BDE ISTIA	Soirée de gala de l'école d'ingénieur d'Angers (ISTIA) Le 16/01/2016 Domaine de Chatillon (Cantenay Epinard)	2 200,00 €
LA CAVERNE SENSORIELLE	Soirée Perception autour de la musique électronique et de performances artistiques (peintre et plasticiens) Le 14 janvier 2016 ESPACE CULTUREL	1 190,00 €
PROMOTION DES ETUDIANTS POUR LA GESTION ET L'AMENAGEMENT DES ZONES HUMIDES PEGAHZ	Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) Les 5/6/ et 7 février 2016	3 122,00 €
ROBOT CAMPUS	Participation à la compétition internationale MICRO MOUSE – Conception d'un robot. 01/06/2016 Lieu : BIRMINGHAM (GB)	4 000,00 €
UGUGEAC UNEF	Campagne de sensibilisation et de prévention sur le bizutage 2ème semestre 2015/2016	1 310,00 €

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **10 décembre 2015**

ASSOCIATION LES 3 COUPS (UCO)	Organisation d'un Festival annuel des Arts de la sc�ne « Festival des 3 Coups » Du 29/02 au 03/03/2016 UCO/ESPACE CULTUREL	700,00 €
CVE du 23/11/2015		22 836,00 €

Les dossiers FSDIE sont approuv s.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 15 d cembre 2015

Le Vice-pr sident CFVU

Didier PELTIER

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 d cembre 2015**

